

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 9 novembre 2016 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Madame Irène ROUSSEAUX est élue Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégation du Président **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Statuts – Définition de l'intérêt communautaire

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du Président, a arrêté à l'unanimité la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences obligatoires et optionnelles reprises dans les statuts adoptés par les communes à la majorité des deux tiers.

Modification de la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Le Conseil Communautaire unanime, a approuvé le remplacement de Madame Jocelyne BIGAND par Monsieur Pierre LEFLON dans la Commission Intercommunale d'Accessibilité, au titre de l'Association des Paralysés de France dans la catégorie des représentants du monde du handicap.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) **Prescription de la modification**

L'assemblée a approuvé à l'unanimité la prescription de la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et chargé les Comités Technique et de Pilotage d'assurer le suivi de l'avancée de la procédure.

Monsieur Arnaud LELIEVRE DU BROEUILLE, Maire d'Ambleteuse, n'a pas pris part au vote.

Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères

Le Conseil Communautaire a pris acte de ce rapport qui a été transmis avec la note de synthèse et annexé à celui retraçant l'activité de l'établissement, envoyé au maire de chaque commune membre le 30 septembre dernier

Entente intercommunale avec la Communauté de Communes de Desvres Samer (CCDS) relative à la mutualisation du service du tri et du conditionnement des emballages ménagers, journaux et assimilés

L'Assemblée à l'unanimité, a approuvé l'entente intercommunale avec la Communauté de Communes de Desvres Samer pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle a autorisé le Président à entreprendre toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre et désigné les représentants de La Terre des 2 Caps au sein de la Commission Spéciale, à savoir :

Titulaires	Suppléants
Francis BOUCLET	Jean-Pierre LOUVET
Emile PETIT	Michel ROUGEAUX
Denis JOLY	Christophe DESCHAMPS

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Abonnement à Creditsafe

L'assemblée, par 35 voix pour, 1 contre et 5 abstentions, a adopté la signature d'un contrat d'abonnement de 24 mois, pour un montant de 2 000 € à Creditsafe et a autorisé le Président à signer toutes les pièces nécessaires. Le paiement s'effectuera par moitié sur deux exercices.

FINANCES

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Conventionnement avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Le comité de sélection du PNRCMO, réuni en date du 6 septembre 2016, a émis un avis favorable sur les trois dossiers suivants :

Opération	Montant € HT	Taux sollicité	Financement		
			Maître d'Ouvrage	Enveloppe TEPCV	Conseil Départemental
Couverture du bassin sportif de la piscine CAPOOLCO et réduction des vitesses de rotation des centrales de traitement d'air (CTA)	62 500	70 %	18 750	43 750	
Mise à disposition de vélos électriques et installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques	53 000	80%	10 600	42 400	
Réalisation d'une aire de co-voiturage à Marquise	250 000	60%	50 000	150 000	50 000

Le Conseil Communautaire unanime a autorisé le Président à signer :

- la convention de partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- les conventions financières avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie permettant d'obtenir la subvention si les projets sont retenus
- toutes pièces utiles afférentes à ce dossier



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h40.

Compte rendu affiché le 21 novembre 2016, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.